

Commune de Passy
COMPTE RENDU
Conseil Municipal - 25 avril 2013

Ordre du jour du conseil municipal

- 1 ▪ Convocation des réunions du conseil municipal et des commissions, par voie électronique
- 2 ▪ Enfants non-résidents scolarisés sur la Commune de Passy - facturation aux communes de résidence
- 3 ▪ Bilan des acquisitions et cessions 2012
- 4 ▪ Actualisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)
- 5 ▪ Création d'une servitude de passage sur la parcelle communale ZI n° 48
- 6 ▪ Programme 2013 des travaux à réaliser en forêt communale / opérations sylvicoles - demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes
- 7 ▪ Convention d'entretien et financière pour l'aménagement du carrefour de l'Aérodrome sur la RD 43 Commune de Passy / Conseil Général de la Haute-Savoie
- 8 ▪ Fonds départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) - demandes de subvention au titre de l'année 2013
- 9 ▪ 40 ans de Sculpture Contemporaine à Passy - convention entre la Ville de Passy et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy (ENSAPC)
- 10 ▪ 40 ans de Sculpture Contemporaine à Passy - contrat entre la Ville de Passy et "Swing Tonic »
- 11 ▪ Restauration de l'orgue de l'église Saint Pierre et Saint-Paul du chef-lieu de Passy - dépôt de 10 ans renouvelable au musée des Gets → *délibération retirée de l'ordre du jour*
- 12 ▪ Répartition des sièges au conseil de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
- 13 ▪ Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - mise en place d'un service transport à la demande
- 14 ▪ Projet de programme Local de l'Habitat 2013/2018 - avis des communes

1/ Convocation des réunions du conseil municipal et des commissions, par voie électronique

Monsieur le Maire donne des explications sur les modalités légales relatives à la convocation du Conseil par voie dématérialisée et indique que cette question s'inscrit directement dans le prolongement de la Charte Eco Exemplarité qui vient d'être signée.

Par la voix de Mme Anne Marie Berlioux, MM. Gilbert Perrin et Michel Duby, les élus demandent que cette disposition soit largement amendée pour tenir compte de la nécessité de travailler sur un support papier. Ainsi, il est demandé que les notes de synthèses soient toujours adressées sur papier tandis que les pièces jointes par exemple pourront être dématérialisées.

Les convocations aux Commissions seront adressées par courrier électronique à tous les élus qui l'accepteront.

Une note sera donc adressée à tous pour recueillir l'accord des élus et l'adresse à laquelle les convocations devront parvenir. Tous ceux qui le souhaitent pourront cependant recevoir toutes les convocations par courrier.

Sous réserve de ces dispositions le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour dématérialiser les convocations.

2/ Enfants non-résidents scolarisés sur la Commune de Passy - facturation aux communes de résidence

Mme Nadine Cantèle informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention d'accueil réciproque avec la Commune de Sallanches pour la facturation entre nos deux communes des élèves non résidents. Cette disposition relève d'une entente entre les deux communes qu'il convient cependant de formaliser pour la période 2013/2016.

M. Duby souhaite connaître le nombre d'enfants concernés par cette convention en particulier.

Mme Cantèle indique disposer du chiffre global de 51 pour les enfants de Passy scolarisés à l'extérieur et 31 pour les enfants des communes voisines scolarisés à Passy.

Invité à approuver cette question, le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur du renouvellement de la convention d'accueil entre Sallanches et Passy.

3/ Bilan des acquisitions et cessions 2012

M. Jacques Canepa présente au Conseil Municipal le bilan foncier pour l'année 2012 qui, précise-t-il, sera annexé au Compte Administratif 2012. On retiendra que la Commune a réalisé 21 opérations d'acquisition (principalement des servitudes) pour un montant de 160 274 €. L'acquisition la plus importante s'élève à 116 177 € et concerne le rachat d'un terrain.

En matière de cession la commune a réalisé 5 opérations pour un montant global de 174 529 €. Deux cessions ont été consenties à titre gratuit à ERDF. L'opération la plus importante représente 109 853 € pour la vente d'un terrain nu.

M. Bruno Terlier rappelle qu'il a adressé une jurisprudence concernant la recherche en responsabilité des responsables de la pollution d'un terrain et que la commune pourrait s'en prévaloir auprès du propriétaire initial des parcelles D 5226 et ZD 107,112 et 118.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un cas d'espèce et que des pourparlers de nouvelle cession de ces parcelles sont en cours.

M. Yves Tissot rappelle qu'une plainte a été déposée par la commune et classée sans suite par le Parquet.

Au terme de ce débat, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan foncier de l'année 2012.

4/ Actualisation de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)

M. Jacques Canepa rappelle au Conseil Municipal les conditions d'application de la Participation pour Non Réalisation d'Aires de Stationnement et précise qu'il s'agit en l'occurrence d'approuver l'actualisation de cette participation dont le montant n'a pas évolué depuis 2009.

Le Conseil Municipal est informé que l'indice du coût de la construction est utilisé pour cette actualisation qui portera le montant de la participation de 7 368 € à 7 859 €.

M. Gilbert Perrin demande s'il s'agit d'une décision d'opportunité ou qui doit être réalisée tous les ans ?

M. Jacques Canepa indique que l'actualisation devrait en effet intervenir tous les ans après la publication de l'indice du coût de la construction. Cependant il est assez rare qu'elle soit appliquée car l'immense majorité des projets de construction prévoit le nombre de places de parking en conformité avec le POS. Il est exact qu'un dossier pour lequel la création de place de stationnement ne sera pas possible est à l'étude.

M. Bruno Terlier souhaite savoir comment se situe la commune de Passy par rapport aux communes voisines. S'agissant d'une simple actualisation ? cette information n'est pas connue.

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation de la PNRAS à l'unanimité.

5/ Création d'une servitude de passage sur la parcelle communale ZI n° 48

M. Jacques Canepa indique au Conseil Municipal qu'il s'agit d'une simple servitude de passage sur un terrain communal situé au lieudit Champ Pottu dont la soultte se limite à l'empierrement du passage.

Cette question n'appelle pas de débat et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la servitude de passage.

06/ Programme 213 des travaux à réaliser en forêt communale / opérations sylvicoles - demande de subvention auprès du Conseil Régional Rhône Alpes

M. Michel Colliquet rappelle au Conseil Municipal que les travaux en forêt communale font l'objet d'une programmation suggérée par l'ONF et d'une subvention par le Conseil Régional. A ce titre une subvention de 6830 € sera sollicitée pour 15 937 € de travaux représentant le nettoyage, dépressage et dégagement des semis des parcelles communales 10 et 30.

Cette question n'appelle pas de débat et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

07/ Convention d'entretien et financière pour l'aménagement du carrefour de l'Aérodrome sur la RD43 Commune de Passy / Conseil Général de la Haute-Savoie

M. Michel Colliquet expose au Conseil Municipal que le moment est venu d'approuver la convention d'entretien et financière avec le Conseil Général pour l'aménagement du carrefour de l'aérodrome sur la RD 43. Cette dernière définit les caractéristiques de l'ouvrage et son financement, elle prévoit également les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

On retiendra, indique le rapporteur, que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 5.2 M€ et que la participation de la Commune, calculée sur la dépense HT (le Conseil Général est maître d'ouvrage), est fixée à 1 922 569 €.

M. Michel Duby fait remarquer que le pont de St Gervais dont le coût est pourtant beaucoup plus élevé que le carrefour de l'Aérodrome a été financé à 78% laissant une participation communale de 22% seulement.

Invité à voter, le Conseil Municipal approuve la proposition de convention à l'unanimité.

08/ Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) - demandes de subvention au titre de l'année 2013

M. Michel Colliquet rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général a mis en place une politique de développement des territoires accompagnée de financement des projets communaux. A ce titre la commune présentera 8 dossiers dont la mise en œuvre est prévue des 2013. Il s'agit de la restauration du fronton de l'église du Chef-lieu, de la restauration des décors de l'Eglise des Plagnes. Pour le sport, les plafonds du tennis couvert de Marlioz et l'extension du mur d'escalade. La restauration des locaux de la réserve naturelle est également prévue. Dans le domaine des infrastructures publiques, il est prévu d'achever la sécurisation de la Combe Fleurie, de déplacer le carrefour du chemin du Crey au Praz et d'aménager un édicule avec accès PMR au Chef-lieu. Concernant « l'épicerie sociale » qui regroupe les 3 communes de Passy, St Gervais, et les Contamines un financement spécial est demandé (100%).

Ces demandes de subvention n'appellent pas de remarques particulières, aussi le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions correspondantes.

09/ 40 ans de sculpture Contemporaine à Passy - convention entre la Ville de Passy et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy (ENSAPC)

10/ 40 ans de sculpture Contemporaine à Passy - contrat entre la Ville de Passy et « Swing Tonic »

Mme Anne Tobé rappelle au Conseil Municipal le projet, pour 2013, de célébrer et mettre en valeur 40 années d'art contemporain sur la commune de Passy. Avant de préparer l'événement, il convient de passer des conventions avec des artistes pour la réalisation du programme qui a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2012.

Ainsi deux conventions doivent encore être signées avec d'une part l'ENSAPC pour la mise en place de l'exposition « l'étonnement » qui se tiendra à Plaine Joux. Il convient d'autre part de préparer l'inauguration le 8 juin 2013, avec un concert du groupe Swing Tonic d'Aravis Jazz.

M. Michel Duby souhaite que ces manifestations aient un caractère populaire et concernent toute la population de Passy.

Invité à voter le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux conventions.

11/ Restauration de l'orgue de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du chef-lieu de Passy - dépôt de 10 ans renouvelable au musée des Gets

Ce projet de délibération est retiré en attendant un nouvel avis de l'ABF.

12/ Répartition des sièges au conseil de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer avant le 30 juin pour fixer la composition du conseil communautaire en vue du renouvellement électoral de 2014. Il rappelle que le conseil communautaire c'est précisément prononcé sur cette question (non pas à l'unanimité fait remarquer Mme A.M. Berlioux) et que les conseils municipaux doivent également se prononcer. L'esprit dans lequel la Communauté de Communes s'est prononcé est conforme à la répartition choisie il y a seulement quelques mois, à savoir que la représentation des petites communes est valorisée par l'attribution de 2 sièges alors que la réglementation n'en prévoit qu'un seul.

Cette question fait réellement débat et Mme A.M. Berlioux et M. Gilbert Perrin précise que c'est l'occasion, compte tenu des débuts difficiles de cette coopération, et de l'absence de solidarité, de proposer une répartition des sièges strictement conforme à la loi.

M. Michel Duby estime lui aussi que la loi est avec nous, et qu'il convient de redoubler de vigilance car la décision engage le prochain mandat, ce qui n'est évidemment pas neutre d'autant plus que derrière cette question il est évident que ce pose celle de la gouvernance de la Communauté entre Sallanches et Passy.

M. Michel Colliquet souhaite également exprimer une position personnelle en regrettant en effet l'absence de solidarité des communes les plus riches et indique que nous n'avons pas à rougir de vouloir l'application de la loi.

M. Yves Tissot intervient également mais pour indiquer d'emblée qu'il ne partage pas cette analyse. Il faut savoir travailler ensemble, et de lancer un appel pour un vote en faveur de la délibération proposée en rappelant que Passy a tout à gagner de l'intercommunalité. Notre Commune est celle de Sallanches bénéficient d'ailleurs d'une compensation puisqu'elles ont toute les deux une vice-présidence supplémentaire. Notre présence est plus forte dans les instances de décision, à nous de savoir peser sur les dossiers importants.

A la demande du groupe « Mieux Vivre Ensemble à Passy » Monsieur le maire accepte le vote, à bulletin secret.

Par 22 bulletins contre

2 bulletins pour

Et 5 abstentions

Le Conseil Municipal rejette cette proposition, et demande l'application de la représentation conformément aux textes.

13/ Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - mise en place d'un service transport à la demande

M. Yves Tissot présente au conseil municipal le projet de transport à la demande (TAD) pour lequel il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes de telle sorte que le nouveau service soit mis en œuvre par délégation de compétence du Département. Aux modalités d'organisation du service le rapporteur ajoute des précisions en indiquant que les transporteurs seront sollicités dans le cadre d'un marché pour une année au moins. C'est un projet utile qui ne peut voir le jour que dans le cadre d'une intercommunalité car le territoire du Pays du Mont Blanc est complexe. Même pour une année il faut oser conclut Yves Tissot.

Pour M. G Perrin c'est une usine à gaz qui se met en place qui va charger le fonctionnement des communes, mais pour réussir il faudrait oser la gratuité.

M. Michel Duby regrette pour sa part toutes les incertitudes du projet en particulier concernant le cadencement. M. Yves Tissot précise que la Communauté de Communes a souhaité un tarif très bas, « on est presque à la gratuité », et que le service est fondé sur la demande moyennant quoi l'offre devra s'adapter et non le contraire.

Invité à se prononcer sur cette modification des statuts de la CCPMB, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

14/ Projet de programme local de l'Habitat 2013/2018 - avis des communes

Mme Marthe Brochain rappelle au Conseil Municipal que l'intercommunalité est engagée, avant la création de la CCPMB, dans une démarche de PLH. Ce plan a été récemment approuvé par la communauté de communes et avant de le transmettre pour avis et validation à la tutelle de l'Etat il convient que chacune des communes donne son avis. Pour éclairer la décision de l'Assemblée municipale Mme Brochain indique que la commune de Passy a fait inscrire 152 logements dans ce plan. On sait déjà que plus de 50 logements pourront être réalisés assez rapidement compte tenu de l'avancement des projets au chef-lieu (12 logements) et à Marlioz (45 logements). Par ailleurs l'inscription de logements au PLH répond à un besoin réel mais sans caractère contraignant. La commune s'est donc réservée de cette façon un potentiel de financement en particulier auprès du département et de la région.

M. Gilbert Perrin indique qu'il faut en effet approuver cette délibération pour obtenir des financements mais demain ce sera le SCOT qui s'imposera et le conseil municipal, bientôt, ne décidera plus.

Invité à voter, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLH.

Les questions à l'ordre du jour sont épuisées.

COMMUNICATIONS

40 ans de sculpture contemporaine à Passy

Mme Anne Tobé s'est brièvement exprimé à propos des 40 ans de sculpture contemporaine à Passy.

Un cheminement sur le territoire de la commune, de l'Arve aux cimes, pour découvrir l'art d'aujourd'hui avec plusieurs expositions, des sculptures, des animations et un catalogue.

Ce sera également l'occasion d'envisager les restaurations des sculptures de Cardenas et Semser.

Rendez-vous donc au **samedi 8 juin** pour l'inauguration qui précédera « la nuit des églises », un cabaret poésie-jazz et les journées européennes du patrimoine.

Le dossier de presse est disponible sur demande ainsi que des flyers descriptifs de l'évènement.

Cérémonie du mercredi 8 mai 2013 (fête de la Victoire)

Mme Françoise ALA rappelle les cérémonies traditionnelles du 8 mai (stèle à la résistance au Plateau d'Assy et place de la Mairie à Passy) et invite tous les élus à y participer.

Décisions du Maire

- 29/13 Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux de la poste de Chedde à l'Union Locale CGT du Pays du Mont-Blanc**
Mise à disposition de locaux à la poste de Chedde à l'Union Locale CGT du Pays du Mont-Blanc
Durée : trois années, à compter du 1^{er} février 2013, renouvelable par reconduction expresse
Consentie à titre gratuit
- 30/13 Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école élémentaire de Passy chef-lieu**
Un contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école élémentaire de Passy chef-lieu est passé avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs, pour un prix annuel de 1050 € H.T.
Révisable au 1^{er} janvier de chaque année.
Durée du contrat : 1 an, à compter du 15 avril 2013
- 31/13 Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local au bâtiment communal du Centre Culturel Municipal au Syndicat Départemental du Personnel des Etablissements de Santé Privée (CGT)**
Mise à disposition de locaux situé au sous-sol du Centre Culturel Municipal au Syndicat Départemental du Personnel des Etablissements de Santé Privée (CGT)
Durée : 3 années, à compter du 1^{er} janvier 2012, renouvelable par reconduction expresse
Consentie à titre gratuit
- 32/13 Travaux de réhabilitation de la piscine tournesol de la Ville de Passy : lot 1 gros œuvre signature d'un avenant n° 2**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP et dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réhabilitation de la piscine tournesol de la ville de Passy ; lot 1 gros œuvre »
Afin d'assurer des prestations complémentaires un avenant est signé avec l'entreprise ABBE pour un montant de 1 294,60 € H.T.
Le nouveau montant du marché est de 500 394,73 € H.T. (augmentation de 0,7 %).
- 33/13 Modification de la décision n° 196/12 - tarifs communaux 2013 hors locations de salles communales**
Modification apportée à la décision n° 196/12 du 20/12/2012.
Article 3 : le tarif « abonnement annuel famille » est supprimé
- 34/13 Contrat de logement 2013**
Attribution d'un logement communal 45 avenue des Grandes Platières.
Loyer mensuel : 379,67 €
Montant prévisionnel mensuel des charges : 53,36 €
- 35/13 Création d'une station de de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye : lot 1 génie civil & canalisations (décision de rendre ce lot infructueux)**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « création d'une station de pompage sur le réseau d'eau potable à l'Abbaye, lot 1 génie civil et canalisations ». Suite à l'absence d'offres, ce lot est déclaré infructueux.

- 36/13 Réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 1 gros œuvre (signature avenant n° 1)**
 Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « réfection des gradins des tribunes du stade de football de la Commune de Passy : lot 1 gros œuvre ».
 Un avenant est signé avec Alpes Bourgogne Constructions pour un montant de 4 684 € H.T.
 Le nouveau montant du marché est de 116 025,02 € H.T.
- 37/13 Tarifs en accueil de loisirs municipal d'été**
 Actualisation des tarifs des prestations offertes par la commune pour les accueils de loisirs municipaux d'été.
 Date d'effet : 8 juillet 2013
- 38/13 Tarifs des services de restauration scolaire de la Commune de Passy pour l'année 2013/2014**
 Actualisation des tarifs de la restauration scolaire pour la période scolaire 2013/2014.
 Date d'effet : 1^{er} septembre 2013
- 39/13 Tarifs de l'accueil périscolaire, pour la période scolaire 2013/2014**
 Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire « Graines de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde, pour la période 2013/2014.
- 40/13 Tarifs de l'accueil de loisirs, pour la période scolaire 2013/2014**
 Actualisation des tarifs de l'accueil de loisirs, pour la période 2013/2014, pour les structures « Graines de Malice » du Plateau d'Assy, et « Touchatout » de Chedde.
- 41/13 Fourniture et pose de garde-corps de type architectural**
 Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le « BOAMP » dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « fourniture et pose de garde-corps de type architectural ».
 La société AER 71260 SENOZAN a été retenue.
 Le marché est à bons de commande d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, soit au total 36 mois, avec un montant maximum de 45 000 H.T. par an.
- 42/13 Rénovation de la toiture du bâtiment d'accueil de Plaine-Joux (signature d'un avenant n° 1)**
 Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « rénovation de la toiture du bâtiment d'accueil de Plaine Joux ».
 Un avenant d'un montant de 2 972 € H.T. est signé avec la société MG Couverture afin d'effectuer des travaux supplémentaires.
 Le nouveau montant du marché est de 62 106,80 € H.T. (augmentation de 5,03 %).
- 43/13 Fourniture de bureau pour la Commune de Passy lot 1 fourniture de bureau pour les services administratifs de la commune (signature d'un avenant n° 1)**
 Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et mis en ligne sur « mp74.fr » dans le cadre d'une procédure adaptée, pour le marché de fourniture de bureau de la Commune de Passy : lot 1 fournitures de bureau pour les services administratifs de la commune.
 Un avenant est signé avec la société BMF afin de permettre le changement et la suppression de fourniture initialement prévues dans le bordereau des prix unitaires.